



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 01/03/21.

SECURITE ROUTIERE

Prévention routière

En 2020, dans le Cantal, 14% des accidents corporels impliquent des enfants ou des adolescents, soit 21 accidents corporels sur les 146. Parmi ces 24 victimes mineures, 18 étaient passagers, 4 conduisaient un véhicule de type cyclomoteurs et 2 étaient piétons.

Afin d'éviter de tels drames, et parce qu'ils seront les conducteurs de demain, il est indispensable de sensibiliser les enfants à la bonne conduite et de leur apprendre à adopter un comportement adéquat, que ce soit sur la route ou sur les trottoirs, en ville comme à la campagne.

Dans un contexte où - contrairement au niveau national qui enregistre une baisse exceptionnelle du nombre d'accidents, de blessés et de tués - le nombre d'accidents dans le Cantal a fortement augmenté en 2020, avec 125 accidents contre 87 en 2019, et 146 blessés contre 86 en 2019, les actions de prévention prennent toute leur importance.

C'est pourquoi, le jeudi 4 mars 2021, Serge Castel, préfet du Cantal, s'est rendu à l'école primaire de Lafeuillade en Vézize, dans le cadre d'une de ces actions, pour saluer la mobilisation des services de l'Éducation nationale et de la gendarmerie du Cantal.

Afin d'accompagner les porteurs de projets, publics ou privés les services de l'État dans le Cantal apportent leur soutien financier, souhaitant mener des actions au niveau départemental afin de lutter contre l'insécurité routière et combattre les comportements à risques sur les routes, au travers du Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR).

Avec l'objectif de réduire chaque année le nombre de morts et de blessés sur la route, le PDASR 2020, avec un budget de 37 500 Euros, a permis de financer des actions de sécurité

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

routière tout au long de l'année visant des publics différents et s'inscrivant dans les quatre enjeux nationaux :

- risque routier professionnel,
- la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants),
- les jeunes de 14 ans à 29 ans, les seniors de 65 ans et plus,
- les deux-roues motorisées.

En complément des actions de prévention, les contrôles constituent aussi un des moyens de lutte contre l'accidentalité routière, en repérant notamment les comportements à risque, générateurs d'accidents.

Au cours de ces contrôles en 2020, 484 permis de conduire ont été retirés, contre 552 en 2019. Ce chiffre, même s'il est en légère baisse, est à mettre en perspective avec les confinements et la crise sanitaire qui ont eu un impact sur le flux de véhicules.

Au contraire, la part des permis probatoires suspendus augmente en 2020, avec 19,42 % des suspensions contre 13,59% en 2019, ce qui est quelque peu inquiétant.

Prévention et répression, continueront d'être en 2021, les maîtres mots de la sécurité routière, afin de rendre les routes du Cantal plus sûres, et d'éviter les drames humains que sont les accidents de la route.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC